

DÉLIBÉRATION

OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION FINANCE ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES.

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;

Considérant la possibilité de former des commissions destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal en intervenant dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE QUE :

- **La commission municipale** suivante, dont M. le Maire en est le Président, est créée :

COMMISSION DES FINANCES :

Membres : **Véronique LONG, Pierre TAGLIAFERRO, Robin GIANA, Marie-Lise SONCINI, Claudia CUORDIFEDE**

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.

Le Maire,
Gilles COLLOMB.



La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN

